



## Sté en redressement judiciaire - recours juridiction de proximité

Par **alp**, le **16/10/2011** à **12:19**

Bonjour,

J'ai effectué en juin une commande sur un site internet. La somme m'a été débitée immédiatement mais je n'ai jamais été livrée.

Suite à différents mails, appels téléphoniques et une LRAR de mise en demeure de livrer, je n'ai jamais rien reçu après + de 3 mois.

J'ai donc déposé fin août une déclaration au greffe de la juridiction de proximité afin de me faire rembourser et demander des dommages –intérêts.

L'audience aura lieu mardi. Mais je me suis aperçue hier que cette société est en redressement judiciaire depuis fin septembre et qu'un mandataire judiciaire a été désigné.

Je me pose plusieurs questions :

- est-il toujours utile d'aller à l'audience mardi ? le juge de proximité peut-il rendre une décision si l'entreprise est en redressement judiciaire ?
- dois-je m'adresser directement au mandataire judiciaire et faire une déclaration de créance ?

J'espère que vous pourrez me répondre au plus vite et je vous remercie par avance.